

... Tu cries trop fort, Chalumeau, et l'appareil passait ? — Avec ça que je m'en souviens, toujours au compte de Godichard. — Tant que tu voudras, mais tiens ta langue. — Pourquoi donc que je le tiendrais ? Est-ce qu'on est pas le principal ? Ah ! si tu n'as pas les principes de 89 ? Ah ! si tu n'as pas en finir avec la République ? Ah ! si tu n'as pas en finir avec la République ? Ah ! si tu n'as pas en finir avec la République ?

Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales

Avances à l'Etat (convention du 11 juin 1857)	60.000.000
Rentes de la réserve	13.980.750 14
Rentes (fonds disponibles)	38.686.737 91
Rentes immobilières (loi du 9 juin 1857)	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	8.457.218
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	2.010.429 64
Divers	5.164.206 10
Total	1.223.690.513 76

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	6.397.798 38
Réserves mobilières	22.105.750 14
Réserves immobilières de la Banque	4.000.000
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	749.664.075
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	7.712.598 61
Compte courant du Trésor, créditeur	59.262.827 24
Comptes courants de Paris, débiteurs	125.437.765 75
Comptes courants dans les succursales	31.280.209
Dividendes à payer	3.427.765 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	16.270.914 28
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	2.588.735 17
Divers	13.042.065 41
Total	1.223.690.513 76

Certifié conforme aux écritures : Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND. Paris, 3 novembre.

Le bilan de la Banque de France publié aujourd'hui donne des résultats assez satisfaisants. Ces résultats ont décidé les directeurs à baisser le taux de l'escompte de 8 à 7 0/0. L'encaisse métallique a encore augmenté de 1 1/3 million. Il s'élève aujourd'hui à 274.148.000 fr. Les portefeuilles ont augmenté de 27 3/4 millions. Cette augmentation indique que la Banque a apporté moins de restriction à ses affaires et a admis plus facilement les bordereaux à l'escompte.

La circulation des billets s'est élevée de 9 millions. Elle est aujourd'hui de 249.664.000 fr.

Les comptes courants particuliers ont subi une forte augmentation, près de 32 millions, ils s'élèvent à 136.717.000 fr.

Le compte courant du Trésor a diminué de 16 millions; il est actuellement de 59.262.000 fr.

Les avances sur rentes et valeurs sont stationnaires à 73.154.250 fr.

HAVAS.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 3 novembre. Bilan de la Banque d'Angleterre : Augmentation : Numéraire, 167.432 liv. st.; réserve des billets, 60.000 liv. st.; Trésor, 54.392 liv. st. — Diminution : Portefeuille, 68.020 liv. st.; comptes particuliers, 49.349 liv. st. — Le marché monétaire est meilleur. 52.000 liv. st. ont été déposées aujourd'hui à la Banque.

Turin, 3 novembre. Chambre des députés. — M. Boggio croit que les documents diplomatiques communiqués aux Chambres sont insuffisants. Il demande la communication des notes échangées entre l'Italie et la France depuis la première note de M. Visconti-Venosta.

Le général Lamarmora répond que le gouvernement a déjà examiné cette ques-

tion et qu'il ne croit pas devoir communiquer d'autres documents.

M. Petrucci della Gattina demande si la narration contenue dans la note de M. Nigra correspond exactement à la vérité.

M. Lanza, ministre de l'intérieur, répond qu'il n'est pas convenable de mettre en doute un acte solennel de la diplomatie sur de simples affirmations de journaux; la note du ministre d'Italie à Paris, M. Nigra, est exactement vraie dans toutes ses parties, et elle a été reconnue vraie par les deux parties contractantes.

M. Mosca présente le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi pour le transfert de la capitale à Florence.

M. Ferrari propose à la Chambre d'examiner d'abord la question de savoir s'il n'était pas nécessaire de présenter, en premier lieu, un projet de loi pour l'approbation de la convention du 15 septembre.

Après une courte discussion, cette question préjudicielle est ajournée à lundi, jour fixé pour la discussion du projet de transfert de la capitale. Le rapport de la Commission conclut à l'adoption du projet tel qu'il a été présenté par le gouvernement.

Copenhague, 3 novembre. La commission du Folkething se prononce par l'autorisation à donner à des poursuites judiciaires contre M. Bille. Le Rigstrand sera ajourné demain. La session du Rigstrand ne sera probablement pas ouverte par le roi en personne.

Berlin, 3 novembre. Le budget de Schleswig-Holstein de 1864-65 présente, du 1^{er} avril jusqu'à ce jour, un excédent de recettes de 2.013.274 marks courants, provenant de l'absence des articles relatifs à la liste civile, aux épargnes et à la guerre. En prévision de la convocation des Etats avant le mois de mars 1865, le budget fixe une somme de 60.000 mares pour les frais de la session.

Aarhus, 3 novembre. L'organe officiel d'Aarhus publie un Manifeste du général de Folkenstein qui se termine ainsi :

« Des allègements dans l'exécution des ordres existants n'ont été accordés que dans la supposition que la paix conclue (à Vienne) serait ratifiée dans le délai fixé à Copenhague. Si, contre toute attente, cette ratification était retardée, toutes les ordonnances seraient remises et en vigueur avec aggravation. »

Southampton, 3 novembre. Une batterie espagnole de Ceuta a tiré sur la goélette anglaise *Mermida* parce qu'elle n'avait pas hissé son pavillon. Le *Mermida* a coulé, mais l'équipage a été sauvé.

Londres, 4 novembre. Les avocats de Middle-Temple ont accordé leur salle pour le banquet à donner à M. Berruyer. C'est dans cette salle qu'a eu lieu le banquet offert au prince de Galles.

Turin, 4 novembre. La Banque nationale a réduit l'escompte à 80/0.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

On sait que le Conseil-d'Etat s'occupe depuis quelque temps d'un projet de loi sur le prêt à intérêt, et que la commission d'enquête a transmis aux Chambres de commerce une série de questions sur le plus ou moins d'utilité qu'il y aurait à abroger la loi du 3 septembre 1807.

Les principales Chambres de commerce de l'Empire ont déjà répondu à ces questions et se sont prononcées par la liberté de l'intérêt.

On assure que le Conseil-d'Etat vient d'être saisi de l'examen d'un projet de décret ayant pour objet de modifier les statuts et règlements des monts-de-piété,

en ce qui concerne le cumul des fonctions de directeur de caissier et de garde-magasins.

Nous empruntons la note suivante à un journal de Paris :

« Une commission formée d'ingénieurs de l'Etat et de directeurs de chemins de fer, est chargée par le ministre des travaux publics d'étudier les moyens à employer pour construire dans les conditions les plus économiques, le troisième réseau des chemins de fer, ainsi que les modifications à introduire dans les cahiers des charges et dans l'ordonnance de 1846, concernant la police des chemins de fer pour atteindre ce résultat. »

« Le Gouvernement a, dit-on, l'intention, lors de la prochaine session du Corps législatif de présenter un projet de loi spécial à cet effet. »

Le Nord annonce comme prochain un décret portant création des timbres mobiles destinés à être apposés sur les reconnaissances de valeurs cotées et les quittances de sommes transportées par la poste. Ce timbre serait de 20 centimes et analogue de forme à ceux actuellement employés pour l'affranchissement des lettres.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Algérie* (partie officielle) un avis qui intéresse le commerce des laines.

L'autorité administrative déclare formellement qu'elle n'intervient, et ne saurait intervenir, dans les litiges relatifs aux laines indigènes, et que c'est à l'autorité judiciaire que ces contestations doivent être déférées.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* : Une scène émouvante a eu lieu vendredi matin dans les bureaux de la Recette générale de Lille. Une femme de Wazemmes, la veuve D..., ménagère, allait toucher le montant d'une obligation du Crédit foncier sortie au dernier tirage. Cette obligation était presque toute sa fortune, et bien qu'elle dut lui être remboursée au pair, elle avait déjà regret de s'en séparer.

Mais à peine l'employé eût-il jeté les yeux sur la valeur qui lui était présentée qu'il laissa échapper une exclamation de surprise. La bonne femme lui en demandant la raison : « Le numéro de votre obligation, répondit l'employé, est celui qui a gagné la prime de cent mille francs. »

A cette nouvelle inattendue la veuve D... sentit ses genoux fléchir et ne put s'empêcher de se trouver mal. Quand elle revint à elle on lui certifia de nouveau que sa fortune si mince jusqu'alors venait de s'augmenter subitement de cent mille francs. Ce qu'elle finit par croire, on le comprendra, sans trop de répugnance.

La roue de Fortune qui a tourné si favorablement pour la veuve D..., a commis cette fois une véritable bonne œuvre. Cette brave femme était dans une position très-médiocre et avait à subvenir à de nombreuses charges de famille. Elle était entre autres le soutien de sa sœur, veuve comme elle, et mère de cinq enfants.

Le courrier de Paris n'a été distribué en ville ce matin qu'à onze heures. Si nos renseignements sont exacts un déraillement du train-express a causé ce retard. Cet accident aurait eu lieu entre Creil et Longueaux.

Les voyageurs n'ont éprouvé qu'une violente secousse et on n'a aucun malheur à déplorer.

Dernièrement, un ouvrier tisserand nommé Joseph Delgatte, apprend qu'un sien oncle vient de mourir en désignant pour son légataire universel.

L'oncle était pauvre et l'ouvrier tisserand n'espérait guère un bien gros héritage. Heureux encore, si le défunt ne laissait pas de dettes ! Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsque, en visitant les meubles de son oncle, il trouva enroulé dans un sac de toile 3.000 francs en belles pièces de cent sous. Le sac portait une étiquette avec ces mots : *Mes économies. — Pour mon neveu, Joseph Delgatte.*

On devine facilement la joie de l'ouvrier; mais ce qu'on ne devinerait pas c'est l'usage qu'il a fait de cette fortune qui lui tombait du ciel.

Le lendemain de l'enfermement, Joseph Delgatte se rendit chez M. F..., boulanger, et lui dit : « Je sais qu'en des temps malheureux mon père contracta chez vous des dettes importantes et qu'il mourut sans avoir pu vous payer. — Il m'est possible aujourd'hui de me acquitter envers vous; veuillez faire votre compte, je vous solderai. »

M. F... ému de cette délicatesse fit observer au tisserand que les dettes de son père lui étaient étrangères et qu'il n'était nullement tenu à les payer. Mais Joseph Delgatte n'en persista pas moins dans sa généreuse pensée; et, quelques jours plus tard, le boulanger lui ayant envoyé son compte, il le paya entièrement.

Une chaîne en argent a été trouvée jeudi sur la voie publique par la nommée Joséphine Dhénain, demeurant à Roubaix, chemin des Cartignies et déposée par elle au bureau central de police où la propriétaire pourra la réclamer.

M. Alfred de Caston donnera mardi prochain, 8 novembre, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, une soirée composée d'expériences récréatives et de littérature historique. Nos lecteurs connaissent M. de Caston, et comme il le dit lui-même, « il n'a pas oublié l'accueil sympathique qui lui a été fait ici au début de sa carrière artistique. »

Nous croyons qu'on lira avec intérêt ce que l'illustre Méry a écrit sur les miracles opérés par M. de Caston :

Il m'a été donné d'étudier de près cette individualité puissante, qui, par des facultés exceptionnelles, se met en dehors de la pléiade néoromantisme dont les faibles tours de force amusent les bourgeois, depuis l'invention des muscades, des boîtes à double fond et des gobelets d'étain.

M. de Caston, considéré simplement comme prestidigitateur, est encore une exception; il a ennobli la profession charmante de Bosco et de Robert-Houdin, mais il ne se sert de jeu de cartes que comme d'un prologue badin pour s'élever bien plus haut, et même dans le sévère domaine de l'art. Certes, M. de Caston manie mieux que personne, les trente-deux feuilles volantes du livre aléatoire; il est maître passé dans l'exercice du *flage* et du *sout de coupe*; il a surtout inventé une partie de piquet, qui est le dernier spécimen de la sorcellerie heureusement incombustible aujourd'hui; il relève même, enfin, la régularité de la carte, en gentilhomme de la meilleure compagnie; il assaisonne ses dextérités éblouissantes de traits d'esprit, de réparties vives, d'anecdotes concises comme de bons mots, de *madrigaux en prose*, et avec une exquise distinction de gestes, de mouvements et d'allures. Mais ce qui recommande M. de Caston à l'admiration sympathique d'un public éclairé, c'est le dernier acte de sa comédie; c'est le sérieux triomphe qu'il obtient dans la révélation des plus merveilleuses facultés qui aient honoré le génie du savant et du mathématicien. Ici, le prestidigitateur, tout étonnant qu'il soit, s'efface devant le grave néromancien qui joue aux logarithmes; le brillant amuseur se métamorphose en Pythagore et en Archimède; il devine du premier coup l'énigme du carré de l'hypothénuse, et résout, en un clin d'œil, trente-deux propositions

de la quinzième attendait le pensionnaire; de l'autre, au matin, Jérôme Humbert est venu le réveiller, mais dans un moment où le soin du commerce obligeait la cubériste à se congédier du plus vite; ma pièce était sous la main de cette femme, elle l'a donnée, et quand, plus tard, elle s'est souvenue de la recommandation de son mari, elle a cru qu'il suffisait de remplacer cette pièce par une autre pour être quitte envers lui.

J'ai écrit les noms et surnom du vieux sergent; quelques minutes après, je descendis de voiture devant l'hôtel des Invalides. Je m'informai du quartier où habitait Jérôme Humbert; on me renseigna sur-le-champ et, à ma grande satisfaction, j'appris qu'il venait de rentrer.

Sans trop savoir comment j'aborderais la question pour recouvrer ma pièce fautive, je me rendis dans la partie de l'hôtel qu'on m'avait indiquée. Je n'ai pu voir le vieux sergent. Malade depuis plusieurs jours et sorti ce matin sans la permission du médecin, il a été consigné à l'infirmerie, où il gardera les arrêts jusqu'à la visite de demain.

A demain donc; mais, je le répète, fatale journée. Cependant Cartouche est là mollement couché à mes pieds, dans la fourrure de ma chancelière; son regard pérorant me caresse; je n'ai pas le courage de me reprocher ce que me coûte son adoption.

Voyages et aventures. — Première journée. Malgré les agitations subies durant cette laborieuse journée, simple prélude, cependant, d'un lendemain qui devait être plus agité encore, j'ai dormi d'un sommeil cal-

me et profond. Aucun rêve malfaisant n'a troublé, que je me souviens, la quiétude de mon repos. Ce salutaire apaisement, je l'ai dû, sans doute, un peu à l'excès de fatigue, mais surtout à la certitude qu'avec l'invalidé consigné, ma pièce fautive de cinq francs était pour vingt-quatre heures aux arrêts.

Je n'avais pas besoin de me mettre en grands frais d'imagination pour essayer de rentrer en possession de ce seul exemplaire du crime de Malchus qui fût encore dangereux. Il m'a suffi d'y penser un moment, à mon réveil, pour trouver aussitôt, dans ce qu'on m'a appris du passé ainsi que des relations du sergent Humbert, le prétexte avouable de ma visite aux Invalides et la raison suffisante d'un entretien intime avec le vieux soldat.

Toutefois, cette visite je ne pouvais la faire, cet entretien je ne pouvais l'obtenir avant l'heure de midi. Les intérêts de mes clients, trop négligés hier, réclamaient impérieusement l'emploi de ma matinée chez moi et ma présence au Palais à l'ouverture des audiences.

Ce retard forcé ne m'a pas inquiété pour le succès de ma démarche auprès de Jérôme Humbert. C'est précisément à l'officier qui venait de le consigner à l'infirmerie que je m'étais adressé hier pour me renseigner, et celui-ci m'avait affirmé que les arrêts du sergent ne seraient pas levés aujourd'hui avant midi sonnant.

Pour surcroît de sécurité, j'écrivis, ce matin, au possesseur de ma pièce fautive, le billet suivant :

« J'ai une communication importante à faire au sergent Jérôme Humbert; je le prie de m'attendre à l'hôtel des Invalides, j'y arriverai presque aussitôt après la sortie de l'infirmerie. »

J'eus soin de faire suivre ma signature, toujours parfaitement illisible, comme il convient à une plume qui veut qu'on la suppose fort occupée, de cette qualification très-illiblement écrite : *Avocat à la Cour impériale*. Ce titre, qui, à bon droit, commande la confiance, impose à la plupart des petites gens une terreur respectueuse sur laquelle je comptais bien un peu pour rentrer à demeure l'invalidé jusqu'à mon arrivée.

Le commissionnaire que j'envoyai chercher eut ordre de faire dire au consigné qu'il l'attendait dans tel endroit où il lui serait permis de stationner, afin de lui donner à lire une lettre dont il devait prendre connaissance au moment même où il sortirait de l'infirmerie.

La prudence, me semblait-il, n'exigeait rien de plus; je croyais avoir tout prévu, et pourtant !

Mes devoirs d'avocat remplis, et n'ayant plus d'autre préoccupation que celle de rentrer au plus tôt en possession de la pièce fautive, midi sonna quand je suis monté en voiture. Cette fois pour me faire conduire à l'hôtel des Invalides. A ma grande joie, j'aperçus dans la première cour mon commissionnaire; il venait d'aborder un pensionnaire de l'hôtel; je le vis de loin lui remettre mon billet. Le vieux soldat n'avait pas encore déchiré l'enveloppe que déjà j'étais près de lui.

— Vous êtes le sergent Humbert ? lui dis-je. — Il n'eut pas le temps de me répondre que sa mâchoire inférieure me l'aurait suffisamment désigné. — C'est moi qui viens de vous écrire, ajoutai-je; si vous le voulez bien, nous allons causer ensemble.

Et aussitôt je congédiai le commissionnaire.

— Vous rendre ? Tout de suite, me répondit Jérôme Humbert, se levant aussitôt. Venez avec moi, nous aurons la mèche de votre napoléon à la cantine.

Cette réplique me donna la sueur froide. Cependant, ayant maîtrisé mon émotion, je repris :

— A quoi bon prendre la peine d'aller jusque-là; vous devez avoir sur vous ce qu'il me faut.

Étonné de la prétention que j'affichais de connaître si exactement le fond de sa bourse, il fit grimacer sa lèvres supérieure, la seule qu'il pût mouvoir, et répliqua, en me regardant avec délice :

— Ah ! j'ai de quoi vous rendre ?... C'est vous qui le dites; mais qu'en savez-vous ?

(La suite au prochain numéro.)

La bonne foi veut que les gravures jointes aux livres d'histoire n'aient rien d'imaginaire et représentent toujours avec une scrupuleuse sincérité les événements et les hommes célèbres d'après les tableaux, estampes, sculptures, médailles, et autres monuments certains. C'est le mérite particulier qui recommande les mille ou douze cents gravures de l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton, en deux volumes et qui a fait également la popularité du *Magasin pittoresque* et des *Voyageurs anciens et modernes*.

Les personnes qui désireraient l'arrêter traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.